
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de réaménagement de la route 132 et de
reconstruction du pont Arthur-Bergeron sur le territoire de la
municipalité de Grand-Métis et de la paroisse de Sainte-Flavie
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-445

Le 10 mars 2015

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réaménagement de la route 132 et de reconstruction du pont Arthur-Bergeron sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis et de la paroisse de Sainte-Flavie par le ministère des Transports répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-02-09	Réception de l'avis de projet
2009-03-20	Délivrance de la directive
2013-09-03	Réception de l'étude d'impact
2014-01-13	Transmission du document de questions et commentaires
2014-04-25	Réception de l'addenda n° 1
2014-10-21	Transmission du second document de questions et commentaires
2015-01-06	Réception de l'addenda n° 2

2. DESCRIPTION DU PROJET

Situé sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis et de la paroisse de Sainte-Flavie, elles-mêmes situées dans la municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis, le projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) vise à construire un nouveau pont et à réaménager un tronçon d'environ 2 km de la route 132. Plus précisément, le projet a pour but de remplacer le pont Arthur-Bergeron arrivé à la fin de sa vie utile de même qu'à améliorer la sécurité des usagers en augmentant la distance de visibilité à certains endroits ainsi qu'en corrigeant plusieurs

éléments de géométrie de la route actuelle, dont la largeur de son emprise, sa pente et certains rayons de courbure.

À cet effet, le MTQ propose notamment de réaménager l'intersection de la route 132 avec le chemin Perrault en fixant l'angle de croisement à 90 degrés, augmentant ainsi la visibilité dans ce secteur accidentogène. L'initiateur propose également de construire un nouveau pont à 60 m en amont du pont existant, ce qui permettrait de conserver l'infrastructure actuelle dont l'indice patrimonial est élevé. Une fois restauré par le MTQ, le pont actuel serait rétrocédé à la MRC qui recevrait du même coup un montant forfaitaire lui permettant d'en effectuer l'entretien à des fins récréotouristiques.

Le coût total du projet est estimé à 17,5 M\$, dont 1,8 M\$ et 5,5 M\$ sont respectivement prévus pour la restauration du pont actuel et la construction du nouveau pont. Le MTQ prévoit que les travaux de construction pourraient débuter en 2016 et s'échelonnaient sur plus d'un an.

Les principales répercussions du projet sur le milieu naturel concernent la perte d'environ 350 m² d'habitat du poisson dans une rivière à saumon (rivière Mitis) et la perte de 0,75 ha d'un milieu humide d'une superficie de 1,01 ha. Les principaux impacts du projet sur le milieu humain concernent l'acquisition de 4,68 ha de terres en zone agricole protégée, dont 570 m² actuellement en culture, l'altération du paysage par la présence du nouveau pont ainsi que la perturbation des activités de pêche à proximité de la zone des travaux de construction.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction générale de l'écologie et de la conservation;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Finances et de l'Économie;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réaménagement de la route 132 et reconstruction du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par Dessau, août 2013, totalisant environ 472 pages incluant 11 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réaménagement de la route 132 et reconstruction du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Addenda*, par Dessau, avril 2014, totalisant environ 140 pages incluant 11 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réaménagement de la route 132 et reconstruction du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Addenda 2*, par Dessau, janvier 2015, totalisant environ 26 pages incluant 1 annexe;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la Ministre datée de mars 2009. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres-mandats du Ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.


François Robert-Nadeau, M. Env.
 Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres